



Montreuil, le 20 novembre 2009

Communiqué de presse de la Fédération Nationale du secteur  
des Activités Postales et de Télécommunications CGT

## Société Alternative Post : Garantir l'avenir des salariés !

Alternative Post emploie 360 salariés dans une vingtaine de grandes villes disséminés dans toutes la France.

Cette entreprise, dont son activité principale était la distribution des envois en nombre des entreprises, a été créée en 2006. Elle voulait ainsi préparer la libéralisation totale du courrier, prévue en 2011.

Les salariés, en majorité jeunes et issus des banlieues étaient, quand ils l'étaient, payés au SMIC, voire moins avec des conditions de travail déplorables.

Alternative post se trouverait aujourd'hui en dépôt de bilan et par la même les salariés menacés de licenciement.

Voilà une nouvelle démonstration d'une entreprise dont les actionnaires exigeant de la rentabilité immédiate ont favorisé à outrance le dumping social.

Aujourd'hui ces salariés luttent, à juste titre, pour faire reconnaître leurs droits. La fédération CGT FAPT leur apporte tout le soutien pour qu'aboutissent leurs revendications.

La libéralisation des services postaux voulue par le gouvernement et La Poste, montre son véritable objectif : augmenter les profits des actionnaires en faisant pression sur les salariés.

La directive européenne de libéralisation du courrier s'applique avec toute sa dureté.

La CGT en s'opposant à la transformation du statut de La Poste en société anonyme et à l'ouverture de son capital veut à la fois garantir la qualité du service rendu aux usagers et par la même garantir l'avenir, les conditions de vie et de travail de l'ensemble des salariés du secteur postal

La CGT revendique un statut du travail salarié interdisant ces pratiques patronales, garantissant au salarié un emploi, une rémunération quelle que soit l'évolution économique des entreprises.

Le Syndicat des Opérateurs Postaux (le **SOP**), dont fait partie Alternative Post et La Poste, négocie actuellement une convention collective. Il est de leur responsabilité de garantir l'avenir professionnel des salariés d'Alternative Post.

### La CGT exige :

- le paiement des salaires dus aux salariés d'Alternative Post, tout en garantissant l'avenir de l'entreprise
- le reclassement des salariés qui le souhaitent, au sein des entreprises composant le SOP,
- la mise en place du statut du travail salarié garantissant l'emploi et la rémunération des salariés.